

Commune de Luttenbach-près-Munster

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH DE LA  
SEANCE DU 5 FEVRIER 2016**

A la séance du 5 février 2016, présidée par M. Francis KLEIN, Maire,  
Etaient présents : REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, CLAUDEPIERRE  
Catherine, BESSEY Marlène, DEVILLERS Norbert, HAEBERLE André, FRITSCH  
Agnès, RIEDLINGER Régine, HERRMANN Anne, MANGOLD Thierry, SPENLE  
Edouard, WITTEMER Joseph, BALZLI Elodie

Absents et excusés : MARANZANA Olivier

Absents et non excusés : néant

Procurations

Secrétaire de séance : MANGOLD Thierry

La séance est ouverte à 20 H 15'.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la mise en conformité de la salle communale. Le Conseil prend acte.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2015
2. Approbation des comptes administratifs de 2015
3. Approbation des comptes de gestion 2015
4. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
5. Vote des subventions 2016
6. Fixation du prix de l'eau pour 2016
7. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau-assainissement – année 2015
8. Forêt : programme de travaux 2016
9. Demandes d'urbanisme
10. Redevance pour occupation provisoire du domaine public
11. Emplois saisonniers
12. Mise en conformité de la salle communale – étude de faisabilité
13. Divers et communications.

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4  
DECEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2015.

**POINT 2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015****2.1 - Compte administratif 2015 - eau-assainissement :**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Bernard Reinheimer, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Klein Francis, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	77049.07	0.00	0	10976.68	77049.07	10976.68
Opérations de l'exercice	68981.70	186148.13	137481.84	134949.37	206463.54	321097.50
<b>TOTAUX</b>	<b>146030.77</b>	<b>186148.13</b>	<b>137481.84</b>	<b>145926.05</b>	<b>283512.61</b>	<b>332074.18</b>
Résultats de clôture	0.00	40117.36	0,00	8444.21	0,00	48561.57
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>146030.77</b>	<b>186148.13</b>	<b>131681,44</b>	<b>145926.05</b>	<b>283512.61</b>	<b>332074.18</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>40117.36</b>	<b>0,00</b>	<b>8444.21</b>	<b>0,00</b>	<b>48561.57</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différentes comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2.2 - Compte administratif 2015 - M14 :**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Bernard Reinheimer, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Klein Francis, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	15601,51	0,00	98350,95	0,00	113952,46
Opérations de l'exercice	125400,71	210033,29	689701,79	699977,55	815102,50	910010,84

TOTAUX	125400,71	225634,80	689701,79	798328,50	815102,50	1023963,30
Résultats de clôture	0,00	100234,09	0,00	108626,71	0,00	208860,80
Restes à réaliser	29800,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	155200,71	225634,80	689701,79	798328,50	844902,50	1023963,30
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	70434,09	0,00	108626,71	0,00	179060,80

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différentes comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **POINT 3 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Francis Klein, Maire,

après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015 du service général et du service eau-assainissement,

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

DECLARE que les comptes de gestion du service général et du service eau-assainissement dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

### **POINT 4 – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire propose au conseil municipal d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le montant des crédits ouverts en investissement en 2015 au budget général sont de 118460 € et au budget eau-assainissement de 140222 €.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite maximale du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette
- de préciser le montant de l'affectation des crédits comme suit :

BUDGET GENERAL			
chapitre	article	montant en €	25%
20	202	50000,00	12500,00
	2031	1500,00	375,00
21	2138	24460,00	6115,00
	21534	7500,00	1875,00
	2158	16000,00	4000,00
	2183	1000,00	250,00
	2188	2000,00	500,00
23	2315	16000,00	4000,00
		118460,00	29615,25

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT			
20	203	15000,00	3750,00
	2156	40222,00	10055,50
23	2315	85000,00	21250,00
		140222,00	35055,50

### POINT 5 – VOTE DES SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, vote les subventions pour l'année 2016 telles que figurant dans le tableau ci-dessous. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

DESTINATAIRES	PAYEES EN 2015	2016
AIDE AUX PERSONNES AGEES	700,00 €	<b>817,00</b>
AMICALE POMPIERS LUTTENBACH	100,00	<b>100,00</b>
AMIS DE LA NATURE - JUDO	100,00	<b>100,00</b>
AMIS DE LA NATURE - SKI	100,00	<b>100,00</b>
ASS.LES NUSSAKRACHER BREITENBACH	20000,00	<b>20000,00</b>
ASS.MUSIQUE ET CULTURE ARIA	20,00	<b>20,00</b>
ASS.OEUVRES SCOLAIRES SKI	750,00	<b>800,00</b>
BIBLIOTHEQUE DE PRÊT COLMAR	65,00	<b>0,00</b>
CAVALIERS DU BAECHLE	100,00	<b>100,00</b>
CLUB RANDO DECOUVERTES	100,00	<b>100,00</b>
CLUB VOSGIEN SECTION MUNSTER	150,00	<b>150,00</b>
COOP.SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	150,00	<b>150,00</b>

COOP.SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	150,00	<b>150,00</b>
ECOLE- CLASSE DECOUVERTE	27,60	<b>42,20</b>
ECOLE DE MUSIQUE MUNSTER	720,00	<b>720,00</b>
FONDS DE SOLIDARITE VALLEE MUNSTER	252,00	<b>252,00</b>
GROUPE D'ACTIONS SOCIALES BOLLWILLER	400,00	<b>400,00</b>
LA MANNE	50,00	<b>50,00</b>
L'ECHIQUIER DU VAL	100,00	<b>100,00</b>
PREVENTION ROUTIERE HAUT-RHIN	35,00	<b>35,00</b>
RESTAURANTS DU CŒUR	50,00	<b>50,00</b>
STE ACCORDEON GREGORIA	0,00	<b>0,00</b>
GROUPE FOLKL.MARCAIRES VALLEE	50,00	<b>50,00</b>
ASS.DELTA REVIE	100,00	<b>100,00</b>
STE MUSIQUE ILIENKOPF	80,00	<b>80,00</b>
C.S.MUHLBACH – SECTION FOOT	0,00	<b>111,00</b>
ASS.COUP DE POUCE	100,00	<b>100,00</b>
CONSEIL DE FABRIQUE EGLISE CATHOLIQUE	300,00	<b>0,00</b>
ECOLE BREITENBACH NOEL	413,00	<b>0,00</b>
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT	0,00	<b>200,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25162,60</b>	<b>24877,20</b>

L'Association Les Nussakracher qui gère le périscolaire demande que les communes (Breitenbach et Luttenbach) augmentent leur participation pour 2016.

Le Conseil municipal maintient pour 2016 la subvention de 20000 € qui pourra être éventuellement augmentée en cours d'année selon les besoins. Toutefois, le conseil demande que le coût de fonctionnement du périscolaire soit mieux maîtrisé et que les dépenses soient justifiées notamment en ce qui concerne le fonctionnement du ALSH.

#### **POINT 6 – FIXATION DU PRIX DE L'EAU POUR 2016**

Le Maire rappelle les travaux réalisés sur les réseaux eau et assainissement en 2015. Le remboursement des emprunts ainsi que l'amortissement des différents réseaux génèrent des dépenses de fonctionnement importantes. Ces dépenses devront être répercutées sur le prix de l'eau.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications, décide à l'unanimité, de fixer le prix de l'eau pour 2016 comme suit :

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Part communale eau	1,220	1,217	1,250	<b>1,354</b>
Part assainissement collectif	1,050	1,050	1,161	<b>1,161</b>

Redevance pour pollution de l'eau	0,356	0,359	0,363	<b>0,350</b>
Redev.modernisation réseaux de collecte	0,274	0,274	0,274	<b>0,233</b>
Redevance de prélèvement	0,050	0,050	0,052	<b>0,052</b>
	2,950	2,950	3,100	<b>3,150</b>
Location compteur/an	6,10 €	6,10 €	6,10 €	<b>6,10 €</b>

### **POINT 7 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2015**

Le rapport annuel assurant la transparence sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement, prévu par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement notamment son article 73, est présenté au conseil.

Les analyses d'eau réalisées en 2015 ont conclu à la potabilité de l'eau. Le prix du m3 d'eau s'élève à 3.10 €.

Le Conseil prend acte de ce rapport qui peut être consulté par les usagers du service au secrétariat de la mairie.

### **POINT 8 – FORET PROGRAMME DE TRAVAUX 2016**

M. Weick Alfred, Adjoint au Maire, présente le projet du programme des travaux 2015 élaboré par l'ONF. Les actions proposées hors maîtrise d'œuvre s'élèvent à 20430.00 € HT et sont réparties comme suit :

- travaux de maintenance :	5300,00 € HT
- travaux de plantation	690,00 € HT
- travaux sylvicoles	5890,00 € HT
- travaux de protection contre les dégâts de gibier	5800,00 € HT
- travaux d'infrastructure	2750,00 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le programme tel qu'il est présenté, mais conditionne sa mise en application aux ventes de bois réalisées.

### **POINT 9 – DEMANDES D'URBANISME**

Le Maire présente au conseil les demandes qui sont parvenues en mairie :

- ANSEL Eric, 18, rue du Baron de Coubertin : réalisation d'un mur en L sur limite de propriété
- FAHRER Armand, 2, Burgmatten 68530 Buhl : demande de certificat d'urbanisme pour un terrain cadastré section 2 n° 171.
- Me BINGLER, Notaire à Munster : demande de CU pour terrain rue de la gare section 06 n° 314/85
- SCI Voltaire : demande de permis modificatif

## **POINT 10 – REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC**

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 24 mars 2015.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire du domaine public.

Il propose au conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0.35€/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus ;
- que le montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

## **POINT 11 – EMPLOIS SAISONNIERS**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'embaucher deux agents d'entretien auxiliaires pour les mois de juillet et d'août 2016. Ces agents seront rémunérés en qualité d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe auxiliaire à temps complet sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 2, indice brut 298, indice majoré 293. Ces agents seront affiliés au régime local de la sécurité sociale et à l'Ircantec.

## **POINT 12 – MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE COMMUNALE- ETUDE DE FAISABILITE**

M. le Maire rappelle l'état de la salle communale qui ne répond plus aux normes de sécurité demandées. Avant de lancer une opération de travaux, il y a lieu d'effectuer une étude de faisabilité. Cette étude, indispensable avant de réaliser une grande opération, permettra de définir les souhaits du conseil municipal, d'estimer sommairement le coût des travaux et de lancer une consultation d'architecte.

Il a contacté M. Dechristé, architecte, pour nous établir cette étude de faisabilité.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide :

- de charger M. Dechristé, architecte à Kaysersberg, de l'étude de faisabilité de la mise en conformité de la salle communale ; cette étude comprend des relevés et mise au net, une esquisse et une estimation sommaire des travaux
- de voter un crédit de 4000,00 € HT (4800 € TTC) au budget primitif 2016 au compte 2313

### **POINT 13 - DIVERS ET COMMUNICATIONS**

#### 13.1 – Location logement 2, chemin du Leymel

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Cindy SUSS, locataire d'un des logements 2, chemin du Leymel a résilié son bail à la date du 31 janvier 2016.

Le Conseil municipal, après délibération :

- décide de relouer cet appartement (3 pièces) et charge le Maire de trouver un locataire
- fixe les conditions suivantes :
  - loyer : 450 €/mois
  - dépôt de garantie : 1 mois de loyer
  - cautionnement bancaire ou privé
- vote un crédit de 450 € au compte 165 pour le remboursement du dépôt de garantie versé par Mme Suss lors de son entrée dans l'appartement ; ce crédit sera inscrit au budget primitif 2016.

#### 13.2 – Accès propriété Oberzusser Georges :

La parcelle située section 3 n° 130 appartenant à M. Oberzusser Georges est enclavée. M. Oberzusser demande l'autorisation à la commune de traverser la parcelle communale section 3 n° 154 pour accéder à son terrain.

Le Conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable à la demande.

#### 13.3 – Communications :

Le Maire communique les informations suivantes à l'assemblée :

- La Sté ORANGE a informé la commune qu'elle allait procéder à la dépose des cabines téléphoniques encore présentes sur la commune
- La SAFER a adressé à la commune la liste des terrains en vente sur la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H 50'



**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION  
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LUTTENBACH  
SEANCE DU 5 FEVRIER 2016**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2015
2. Approbation des comptes administratifs de 2015
3. Approbation des comptes de gestion 2015
4. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
5. Vote des subventions 2016
6. Fixation du prix de l'eau pour 2016
7. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau-assainissement – année 2015
8. Forêt : programme de travaux 2016
9. Demandes d'urbanisme
10. Redevance pour occupation provisoire du domaine public
11. Emplois saisonniers
12. Mise en conformité de la salle communale – étude de faisabilité
13. Divers et communications.

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
<b>KLEIN Francis</b>	<b>Maire</b>		
<b>REINHEIMER Bernard</b>	<b>1er Adjoint</b>		
<b>WEICK Alfred</b>	<b>2ème Adjoint</b>		
<b>CLAUDEPIERRE Catherine</b>	<b>3ème Adjoint</b>		
<b>SPENLE Edouard</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>BESSEY Marlène</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>HERRMANN Anne</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>FRITSCH Agnès</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>MARANZANA Olivier</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>WITTEMER Joseph</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>MANGOLD Thierry</b>	<b>Conseiller municipal</b>		

<b>RIEDLINGER Régine</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>BALZLI Elodie</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>DEVILLERS Norbert</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>HAEBERLE André</b>	<b>Conseiller municipal</b>		